

## Fiche action de formation

### CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE – (AEPE)-RNCP 38565

<p><b>Organisme de formation :</b>          Centre d'Insertion des Bois-Blancs (CIBB)  <b>Adresse :</b>          199/201 rue Colbert, 59000 Lille          Centre Vauban- Entrée Rochefort,          5ème étage          Tél :03.20.92.01.91          Mail : <a href="mailto:cibb@mqbb.fr">cibb@mqbb.fr</a>  <b>Directeur :</b> Serge ABINAN  <b>Responsable formation :</b> Saleha CHOUALA  <b>Assistante administrative :</b> Leslye GODDERIDGE</p>	<p><b>Nombre de places :</b>          12 places par session programmée  <b>Public visé :</b> Tout public  <b>Lieu du déroulement :</b>          CIBB, accès en métro ligne 2, arrêt Port de Lille          ou en bus 18 direction Lomme, arrêt place          Catinat  <b>Périodicité :</b> <b>prendre contact</b>          Un échange avec le référent de l'action est          possible afin de définir les modalités pour vous          accueillir, voire aménager les supports          pédagogiques.          Nos locaux sont accessibles PMR.</p>
<p><b>DESCRIPTIF :</b>          Le CAP "Accompagnant éducatif petite enfance" est le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance.          Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité. Il participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant.          Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.</p>	
<p><b>OBJECTIF DE L'ACTION :</b>          La formation a pour objectif de permettre à tout public (disposant des prérequis définis pour accéder à la formation visée) de bénéficier d'une formation qualifiante dans le secteur de la petite enfance.          Chaque stagiaire pourra acquérir, développer les compétences nécessaires (des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être) à l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne afin de répondre aux besoins de recrutement dans le secteur de la petite enfance et garantir ainsi aux bénéficiaires un accès à l'emploi durable.</p>	
<p><b>PRÉ-REQUIS :</b>          La maîtrise des savoirs de base (savoir lire et écrire, compter, représentation du métier, compréhension des consignes), capacité d'écoute, sens des responsabilités et de l'observation, bon équilibre psychologique et bonne résistance physique, satisfaire aux conditions de vaccination définies par la réglementation en vigueur pour les périodes de formation en situation de travail.</p>	

## Fiche action de formation

### PROGRAMME DE FORMATION

Le CAP AEPE, diplôme de niveau 3, se compose de 9 blocs de compétences dont 2 facultatifs

**Durée totale de la formation : 1426 Heures Centre dont 448 heures période en entreprise.**

35 heures hebdomadaires, 3 stages en entreprise obligatoires.

### CONTENU DE LA FORMATION

RNCP38565BC01 - Accompagner le développement du jeune enfant

RNCP38565BC02 - Exercer son activité en accueil collectif

RNCP38565BC03 - Exercer son activité en accueil individuel

RNCP38565BC04 - Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique

RNCP38565BC05 - Mathématiques et physique-chimie

RNCP38565BC06 - Éducation physique et sportive

RNCP38565BC07 - Prévention-santé-environnement

RNCP38565BC08 - Langue vivante (bloc facultatif)

RNCP38565BC09 - Mobilité (bloc facultatif)

### CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE- AEPE

### MODALITES D'EVALUATION

Evaluations ponctuelles en fin de séquence ou de module

### VALIDATION

Le référentiel de certification est organisé en unités constitutives d'un ensemble de compétences et connaissances cohérent au regard de la finalité du diplôme. Il peut comporter des unités dont l'obtention est facultative. Chaque unité correspond à un bloc de compétences et à une épreuve. Les candidats s'inscrivent à l'examen du diplôme. Ils reçoivent, pour les unités du diplôme qui ont fait l'objet d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou d'une validation des acquis de l'expérience, une attestation reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités du diplôme, et donc des blocs de compétences correspondant. Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves. Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes ».

### POURSUITE ET DEBOUCHES

Des passerelles ont été établies entre le CAP AEPE et des certifications des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'agriculture, de la cohésion sociale et de la santé, ainsi que celles de la branche des salariés du particulier employeur.

Débouchés :

Agent territorial spécialisé des écoles maternelles-Agent d'accompagnement à l'éducation de

l'enfant-Assistant éducatif petite enfance-Adjoint/agent d'animation-Auxiliaire petite enfance

Agent social-Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant-Assistant éducatif petite enfance

Garde d'enfant à domicile-Assistant maternel-Employé à domicile-Employé familial auprès d'enfant

### MODALITÉS DE POSITIONNEMENT DU PUBLIC

Par mail [cibb@mqbb.fr](mailto:cibb@mqbb.fr) à l'assistante administrative

COUTS ET FINANCEMENT DE LA FORMATION

Nous contacter FINANCEMENTS POSSIBLES CONSEIL REGIONAL, OPCO, CPF